



Signature du contrat unique environnemental Mandement - Pays de Gex - Léman



TABLE DES MATIERES

I.	La genèse du contrat unique	p. 3
II.	Le contrat corridors vert et bleu « Mandement - Pays de Gex »	p. 4
III.	Le contrat de rivières « Pays de Gex – Léman »	p. 8
IV.	Quelques chiffres	p. 11



I. La genèse du contrat unique

La Communauté de communes du Pays de Gex (CCPG), comme le Canton de Genève, portent chacun une politique environnementale forte, qui se traduit, notamment, au travers de plusieurs procédures contractuelles sur le territoire.

C'est pourquoi, en septembre 2013, l'élaboration d'un second contrat corridors « Mandement – Pays de Gex » ainsi qu'un second contrat de rivières ont été validés.

Or, devant la multiplicité des démarches contractuelles en cours sur le territoire du Pays de Gex, des discussions ont été menées aux côtés de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et du Conseil départemental de l'Ain. L'objectif ? Optimiser les outils et instances de suivi de l'ensemble de ces contrats.

Ainsi, il a été proposé de réunir le contrat de rivières avec le contrat Vert et Bleu pour ne former qu'un seul contrat unique, piloté par la même instance de gouvernance. Trois enjeux ont alors été retenus :

- il s'agit tout d'abord de mettre en œuvre la politique environnementale de la CCPG, au travers d'un outil transfrontalier permettant de maintenir la bonne collaboration entre deux pays ;
- deuxièmement, de répondre aux objectifs du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) ;
- enfin, de répondre aux objectifs d'atteinte du bon état des eaux fixés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau.

Etabli sur une durée de cinq ans, de mi-2016 à mi-2021, ce contrat a pour partenaires la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, le Conseil départemental de l'Ain ainsi que la République et le canton de Genève.



II. Le contrat vert et bleu « Mandement – Pays de Gex »

Visant à préserver et restaurer des continuités écologiques terrestres et aquatiques, le contrat vert et bleu (ou contrat corridors) est un outil d'aménagement du territoire qui permet d'assurer durablement la préservation de la faune et de la flore (voir encadré). Celui-ci contribue à conserver favorablement les habitats naturels et les espèces ainsi que le bon état écologique des cours d'eau.

Les enjeux des corridors biologiques

Il est vital pour les animaux sauvages de pouvoir se déplacer pour trouver leur nourriture ou rejoindre des zones de repos. Mais il faut aussi qu'une population de plantes ou d'animaux reste en contact avec les autres groupes de son espèce pour assurer les échanges génétiques nécessaires à sa survie.

Dans un territoire fortement urbanisé, ces déplacements et ces échanges se concentrent sur les axes où la nature a pu préserver ses droits. C'est ce que l'on appelle les **corridors biologiques**. Les cours d'eau, les haies, les talus fleuris, les chemins agricoles mais également les espaces sans obstacles urbanisés ou encore des zones d'obscurité (pour les animaux nocturnes) sont autant de lignes de vie pour la nature. Lorsque les connexions naturelles sont interrompues par des obstacles - comme par exemple un grand axe de trafic ou une surface urbanisée – c'est la biodiversité de toute une région qui peut être menacée.

Plusieurs contrats vert et bleu ont été engagés sur le territoire du Gand Genève dont « Vesancy-Versoix » porté par la CCPG, la République et canton de Genève et le Conseil régional du district de Nyon.

Le contrat « Mandement – Pays de Gex », couvre, lui, la moitié sud du Pays de Gex et la vallée de la Valserine côté français. Il est porté en Suisse par le Canton de Genève.

Il vise à restaurer les fonctionnalités des réseaux écologiques et répond à quatre objectifs principaux :

- garantir le maintien des liaisons biologiques entre le Jura et le Rhône ;
- conserver et restaurer les sites qui constituent des réservoirs pour la biodiversité ;
- favoriser le déplacement des espèces au regard notamment des infrastructures ;
- informer et sensibiliser la population locale.



Au travers de 47 « fiches actions », le programme opérationnel identifie le ou les maîtres d'ouvrage, le budget, le plan de financement ainsi que le calendrier de réalisation.

Pour la partie française, le montant total des actions du contrat est estimé à 8.975.270 euros TTC. L'Europe, la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et le Département de l'Ain en sont les quatre partenaires financiers, à hauteur de 78 %. Le budget prévisionnel des actions à maîtrise d'ouvrage CCPG s'élève à 3.917.800 euros TTC, pour lesquels 74 % de financements extérieurs sont apportés. Soit, 1.032.775 euros à charge de la CCPG, répartis sur six exercices budgétaires, de mi-2016 à mi-2021.

Pour la partie suisse, le budget consacré à ce projet s'élève à 2.540.499 CHF.

Zoom sur...

- *Maintenir les prairies existant au pied du Jura*

Les prairies des "bas-monts" sont formées par la transhumance des troupeaux. Ces espaces agricoles sont de véritables noyaux de biodiversité, situés à la croisée de plusieurs corridors biologiques majeurs. Ils présentent un intérêt paysager fort et la population locale y est particulièrement attachée.

Aujourd'hui, certains bas-monts sont abandonnés, ce qui provoque leur reboisement. Maintenir ces prairies ouvertes, par des interventions naturelles (pâturage) ou mécaniques (débroussaillage), est donc un enjeu fort, au niveau écologique et paysager tout en permettant de préserver des pâturages attractifs pour les agriculteurs.

Avec une enveloppe de 140 000 euros, la Communauté de communes du Pays de Gex, en concertation avec l'ensemble des usagers s'est fixée cinq ans pour atteindre cet objectif.



Prairie de bas-monts, Thoiry (crédit : CENRA)

- Réduire les accidents sur la 2x2 voies tout en rétablissant une liaison naturelle d'intérêt national et transfrontalier »

Sur les 4500 km de routes dont il assure la gestion, le Département de l'Ain gère une 2x2 voies située dans le Pays de Gex. Limitée à 110 km/h, cette dernière supporte plus de 20 000 véhicules /jour.

En deux ans de nombreuses collisions ont été recensées avec la grande faune, avec en moyenne un accident tous les dix jours.

Face à ce problème croissant de sécurité routière et dans un contexte de restauration des continuums écologiques, le Département de l'Ain s'est fixé l'objectif de :

- limiter les collisions entre les automobilistes et la grande faune : la sécurité routière est une priorité numéro un,
- proposer un projet partagé par les acteurs locaux sur la base d'une vision d'ensemble sur les 16 km.

Pour cela, aménager un passage à faune sous la forme d'un "écopont", sur la commune de Péron, s'avère la solution la plus efficace. Le coût de ce projet majeur, mené par le Département de l'Ain va s'élever entre 1,5 à 3 millions d'euros.





III. Le contrat de rivières « Pays de Gex – Léman »

Le premier contrat de rivières du Pays de Gex-Léman, d'une durée de sept ans, a pris fin en 2011. Les enjeux de ce contrat transfrontalier entre la France et la Suisse se sont notamment centrés sur la qualité des cours d'eau (en particulier par l'amélioration du fonctionnement des stations d'épuration), la circulation piscicole et la sécurité contre les inondations (bassins de rétention). Ce premier contrat a été une réussite avec le retour à une qualité d'eau exceptionnelle sur l'Allondon, le retour de la truite lacustre de Versoix-ville (CH) jusqu'à Divonne-les-Bains (F) et la protection contre des inondations d'une école, d'un lycée et de nombreuses habitations en France et en Suisse.

Suite à cette réussite et souhaitant pérenniser la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques, les élus de la CCPG et du Canton de Genève ont souhaité renouveler leur candidature pour un deuxième contrat. Comme pour le premier contrat et au regard de leurs compétences, du territoire et de leur expertise, la CCPG et le service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche du Canton de Genève ont été confortés dans leurs rôles de structures porteuses pour ce deuxième contrat.

Côté français, de nouveaux enjeux, s'inscrivant dans le cadre du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Rhône-Méditerranée 2016-2021, contribuent à la mise en œuvre du programme de mesures et répondent aux problématiques locales.

Ces enjeux ont été portés à l'attention de l'Agence de l'Eau, qui a répondu favorablement en juillet 2014.

Ses actions porteront sur la gestion quantitative (soutien des débits d'étiage, préservation de la ressource), la gestion physique (restauration des milieux aquatiques), la gestion qualitative (finalisation du volet assainissement) et sur la sensibilisation.

Ce contrat de rivières, qui couvre la totalité du territoire de la CCPG et la rive droite du canton de Genève, a pour principaux partenaires financiers l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, le département de l'Ain, la République et Canton de Genève.

Au total, le montant des actions est estimé à 33 136 321 euros TTC pour la partie française, 6 696 000 CHF pour la partie suisse.

Zoom sur ...

- « Définir et mettre en œuvre un programme pluriannuel d'entretien et de restauration des cours d'eau »

L'entretien du lit, des berges, notamment au niveau des boisements, s'avère indispensable afin d'assurer le bon fonctionnement des milieux naturels. En effet, que l'on soit en milieu rural ou en zone urbaine et périurbaine, l'abandon de certaines pratiques agricoles (entretien et coupe de la végétation rivulaire) et l'extension du bâti près du lit mineur ont entraîné un développement incontrôlé des formations boisées ou une réduction, voire une disparition, de celles-ci.

Lors du premier contrat de rivières, la Communauté de communes du Pays de Gex a engagé d'importants travaux de restauration de la végétation des berges et de renaturation de tronçons dégradés. Il convient aujourd'hui d'entretenir ces secteurs. De plus, de nombreux cours d'eau n'avaient pu bénéficier d'interventions et restent aujourd'hui dans un état très dégradé. Il est nécessaire d'intervenir pour y remédier.

Les cours d'eau étant en perpétuelle évolution (crues, érosion, développement de la végétation, colonisation par des espèces invasives...), ces travaux de restauration et d'entretien relèvent d'un intérêt majeur. Ils doivent être menés de manière récurrente, selon une programmation pluriannuelle, afin de ne pas perdre le bénéfice économique, hydraulique, écologique, et paysager de ces milieux.

Durant cinq ans, la Communauté de communes du Pays de Gex va œuvrer pour l'Oudar et la Versoix, à hauteur de 126 000 euros.



- « Gérer la répartition des débits entre la Versoix et le ruisseau du Greny »

Depuis plusieurs années, la prise d'eau du ruisseau du Brassu n'est plus entretenue. Historiquement, ce ruisseau, qui existe depuis le XIV^e siècle, servait à alimenter en eau toutes les terres situées au Sud-Est de Divonne-les-Bains pour l'alimentation des fontaines, l'irrigation et le fonctionnement des moulins.

Aujourd'hui, ce bras de la Versoix est devenu une rivière naturelle et sauvage à protéger.

Les entretiens, anciennement réalisés par les propriétaires des châteaux, des moulins et les agriculteurs ont été abandonnés depuis une vingtaine d'années.

Depuis les ouvrages de prise d'eau se sont détériorés et les débits se réduisent, ce qui a entraîné lors des derniers étés des niveaux d'eaux très bas au niveau du canal du Brassu. Les débits n'étaient alors plus suffisants pour garantir la vie de la faune piscicole dans ce ruisseau.

Au vu des enjeux biologiques et historiques, il est donc nécessaire de déterminer et de garantir les débits minimaux à réserver dans le canal du Brassu tout en garantissant le bon fonctionnement de la Versoix et de ses marais.

Cette action est menée conjointement par le Canton de Genève et la Communauté de communes du Pays de Gex, à hauteur de 930 000 euros pour les études et la totalité des travaux.





IV. Quelques chiffres

1 : contrat unique environnemental qui réunit deux contrats (le contrat vert et bleu « Mandement – Pays de Gex » et le contrat de rivières « Pays de Gex – Léman »).

5 : le nombre d'années durant lesquelles les mesures du contrat unique seront concrétisées. Soit, de mi-2016 à mi-2021.

79 : le nombre de fiches actions : 55 françaises, 10 suisses et 14 transfrontalières.

42 : millions d'euros et 9,2 millions de francs suisses investis pour réaliser les actions prévues par ce contrat unique et financées par différents partenaires.

21 : Le nombre d'acteurs impliqués dans ce contrat.



Contact presse :

Emilie VOLDOIRE

Directrice de la communication – Communauté de communes du Pays de Gex

Tel. : +33 (0)6 84 45 80 17 – Courriel : evoldoire@ccpg.fr